

CONVENTION REGIONALE DE PARTENARIAT RELATIVE A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'APPRENTISSAGE BTP

Entre :



BTP CFA PAYS DE LA LOIRE
(Organisme Gestionnaire régional)

9 rue Marcel Sembat
44100 NANTES

Ci-après dénommé BTP CFA

Représenté par :
M. Jean-Claude CHAUVIN - Président
M. Eymard DE CRECY - Secrétaire
Général

Et :



L'O.P.P.B.T.P.
(Organisme Professionnel de Prévention
Bâtiment et Travaux Publics)
Agence Pays De La Loire

275 boulevard Marcel Paul
44800 SAINT HERBLAIN

Ci-après dénommé OPPBTP

Représenté par :
M. Christophe MOUREAUX - Directeur
d'agence

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

En déclinaison de la convention CCCA-BTP / OPPBTP nationale, l'objet de cet avenant est de définir la mise en place des actions sur la période 2022 / 2025 dans les CFA BTP du réseau CCCA-BTP des Pays de la Loire.

Les partenaires partagent une même approche de la prévention des risques professionnels posant la maîtrise des risques au travail comme composante à part entière de la qualification professionnelle. La maîtrise des risques participe à la performance globale de l'entreprise.

Article 2 : Inscrire les apprentis dans un parcours de prévention tout au long de leur formation.

1. Accueil et Sensibilisation

Action 1 : Organiser des événements Challenge des 100 minutes pour la vie .

Objectif :

100% des apprentis participent au moins une fois pendant leur formation à un événement du type challenge des 100 minutes.

Modalités de mise en œuvre :

Les BTP CFA mobilisent des interlocuteurs en interne pour assurer la participation des apprentis au sein de leurs établissements.

L'agence OPPBTP assure la communication auprès de ces interlocuteurs (présentation du dispositif, de l'application utilisée en distanciel). Elle organise, en lien avec les établissements, la remise des prix pour les gagnants.

Suivi de l'action et indicateurs :

L'OPPBTB assure le suivi de l'action.

Indicateurs : nombre de BTP CFA organisant les 100 minutes, nombre d'apprentis participants à l'événement, résultats obtenus par les apprentis.

Action 2 : Diffuser les fiches accueil

Objectifs :

100% des BTP CFA intègrent les fiches d'accueil dans les livrets d'apprentissage et assurent l'accueil sécurité des apprentis.

Modalités de mise en œuvre :

Les partenaires assurent la diffusion, aux entreprises, des fiches accueil par courrier sur la santé, sécurité avant la rentrée ; un renvoi vers le site preventionbtp.fr est réalisé dans le livret d'apprentissage. La promotion des fiches d'accueil se fait par les partenaires lors du processus d'accueil et lors de la formation Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC) animée par les conseillers en prévention de l'agence OPPBTP auprès de toute entreprise accueillant ou susceptible d'accueillir des apprentis.

Suivi de l'action et indicateurs :

Point annuel lors comité de pilotage

2. Formation des apprentis

Action 3 : Mettre à disposition des formateurs des ressources pour la formation. Renforcer la compétence en prévention des enseignants et accompagner son transfert vers les apprentis

Objectif :

Renforcer la connaissance et la consultation de www.preventionbtp.fr et plus particulièrement l'espace enseignant [Espace-enseignants](#) et assurer la diffusion des Zooms CHANTIERS disponibles dans l'espace enseignant : Promouvoir et diffuser l'outil « Prev'En QUIZ BTP – Nos vies en question »

100% des équipes de direction sont informées de l'existence de l'espace enseignant.

Modalités de mise en œuvre :

L'OPPBTP assure la promotion systématique de l'espace enseignants auprès des formateurs et des équipes de direction pédagogique soit par le biais d'informations ciblées, de distribution de plaquettes de promotion ou de tout autre moyen jugé opportun.

Des appropriations des équipes pédagogique peuvent ainsi être organisée dans les CFA sous les formats suivants :

- Prévenclass (webinaire d'une durée de 3h)
- Journée APEP (Atelier Pédagogique en Prévention) sur une journée.

Suivi de l'action et indicateurs :

- Nombre de prevenclass / Nombre de journée APEP
- Nombre de comptes enseignants créés (par département et non par établissement)

3. Information des maitres d'apprentissage

Action 5 : Renforcer la compétence en prévention des maitres d'apprentissage et Faciliter l'intégration de l'apprenti dans le métier, l'entreprise et son environnement

Lors d'une réunion d'information de 2h avec les maitres d'apprentissage aborder les étapes incontournables pour accueillir un apprenti (formation MAC). Les invitations sont lancées par les directions des CFA auprès des entreprises concernées. L'animation est assurée par les conseillers prévention de chaque secteur.

Les points suivants seront notamment abordés

- Rôles des institutionnels
- Enjeux de la prévention
- Les risques des métiers du BTP
- Principes généraux de la prévention
- Les 3 étapes clés d'un accueil
- Communiquer efficacement avec son apprenti
- Les incontournables (DUER, dérogation pour travaux dangereux, livret d'accueil...)

Article 3 : Améliorer la qualité du management de la santé, sécurité au travail (S&ST) dans les BTP CFA et les entreprises accueillant des apprentis.

1. Accompagnement des CFA

Action 6 : Accompagner les CFA dans le management de la S&ST

Objectif :

100% des BTP CFA, qui en expriment le besoin, bénéficient de l'accompagnement de l'OPPBTB.

Modalités de mise en œuvre :

Le BTP CFA s'engage à maintenir une mission Santé et Sécurité au sein de son Comité Social et Économique (CSE) et l'OPPBTB s'engage à accompagner ces missions.

L'agence OPPBTB assure sa présence auprès du CSE. En fonction de l'évolution de son offre de formation, l'OPPBTB proposera systématiquement au CSE un accompagnement des membres. L'OPPBTB utilise par ailleurs ses outils de conseil en fonction des demandes du CSE.

Dans la continuité des démarches de progrès, l'agence OPPBTB propose à tous les BTP CFA, la mise en œuvre de ses outils de conseil et de formation en fonction des besoins exprimés.

Suivi de l'action et indicateurs :

L'OPPBTB assure le suivi de l'action par son système client

- Nombre de participation en commission santé et sécurité au travail des CSE du BTP CFA et nombre d'actions d'accompagnement des membres ;
- Nombre d'actions déployées ;
- Nombre d'audits restitués ;

Une synthèse sera présentée au Comité de Pilotage annuel

Action 7 : Promouvoir conjointement « Mon Doc Unique Prem's » et « PreventionBTP En Direct » de l'OPPBTB

Objectif :

100% des BTP CFA disposent d'outils d'information sur les services de l'OPPBTB dédiés aux T.P.E.

Modalités de mise en œuvre :

L'Agence OPPBTB met à disposition des plaquettes d'information fournies par le Service FI de l'OPPBTB mettant en avant le partenariat et les outils mis à disposition des T.P.E., plus particulièrement :

- « Mon doc Unique Prem's »,
- L'Agence OPPBTB en Ligne « PréventionBTP en Direct »



PreventionBTP  En direct

Les correspondants Formation Initiale de l'agence rencontrent les Conseillers Jeunes Entreprises (CJE) et/ou les développeurs de l'apprentissage de tous les BTP CFA pour leur mettre à disposition ces supports et s'assurer de leur bonne connaissance de l'organisme.

Les CJE/Développeurs diffusent les informations aux entreprises éprouvant des difficultés pour l'évaluation de leurs risques et souhaitant bénéficier d'une aide. L'agence assure un retour aux BTP CFA des entreprises rencontrées dans ce cadre.

Suivi de l'action et indicateurs :

L'OPPBTP assure le suivi par son système client :

- Nombre de rencontres Conseillers OPPBTP –
- Conseillers Jeunes Entreprises et/ou développeurs de l'apprentissage.

Action 8 : Promouvoir conjointement « Mon Doc Unique » de l'OPPBTP

Objectif :

Les partenaires partagent la conviction que 100% des entreprises accueillant des apprentis doivent se doter d'un Document Unique d'évaluation des risques et d'un plan d'action associé.

Modalités de mise en œuvre :

Le BTP CFA organise au sein de son réseau, des sessions collectives de formation des entreprises à l'utilisation de l'outil « Mon Doc Unique » de l'OPPBTP.



L'organisation de ces sessions reste à l'initiative des BTP CFA ou des organismes gestionnaires en fonction de leurs contraintes locales. Les BTP CFA assurent la communication et la promotion de ces sessions auprès de leurs entreprises partenaires.

L'OPPBTP assure l'animation en direct de ces sessions. Le cas échéant, l'OPPBTP peut assurer l'appropriation de l'animation auprès de formateurs volontaires des BTP CFA qui deviennent autonomes sur cette action. En contrepartie, le BTP CFA assure un retour d'expérience auprès de l'agence OPPBTP des sessions organisées et animées.

Suivi de l'action et indicateurs :

Action suivie par le comité de pilotage :

- Nombre de sessions d'atelier « Mon Doc Unique » organisées au sein des BTP CFA,
- Nombre de chefs d'entreprises formés,
- Retour d'expérience sur l'ensemble du BTP CFA.

Article 4 : Pilotage du Partenariat

Les partenaires décident de créer un comité de pilotage afin de :

- Suivre la mise en œuvre de la présente convention ;
- Proposer et valider les projets des BTP CFA, évaluer leurs réalisations ;
- Élaborer et communiquer au comité de pilotage national un bilan annuel des actions engagées à l'échelon régional.

Ce comité sera composé du Secrétaire Général de l'association régionale, des directeurs(trices) des BTP CFA, de leur Directrice QSE et pour l'OPPBTP de leur Directeur d'Agence et/ou de son Adjointe et des correspondants FI de l'Agence.

Il se réunira au moins une fois par an ou à la demande de l'un des signataires.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achève le 31 décembre 2025.

Tous les ans, l'OPPBTP et BTP CFA Pays de la Loire feront un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées.

Fait à NANTES,

en deux exemplaires, le

Pour BTP CFA Pays De La Loire

Pour l'OPPBTP Agence Pays De La Loire

Le Président
M. Jean-Claude CHAUVIN

Le Directeur d'agence
M. Christophe MOUREAUX

p/lo




Le Secrétaire Général
M. Eymard DE CRECY

